
Hommage patriotique de la société républicaine qui vient de se former à Gondrecourt-sur-Ornain qui a monté et équipé un cavalier et présente des dons en numéraire et effets d'habillement, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage patriotique de la société républicaine qui vient de se former à Gondrecourt-sur-Ornain qui a monté et équipé un cavalier et présente des dons en numéraire et effets d'habillement, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 660;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40024_t1_0660_0000_3;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

Le président de la Société républicaine qui vient de se former à Gondrecourt-sur-Ornain fait part à la Convention nationale que cette Société s'étant occupée, dans sa troisième séance, de la défense de la patrie, et résolu de fournir un cavalier monté et équipé, en une demi-heure tous les équipements et armements de ce cavalier et de son cheval ont été fournis, en outre une somme de 1,480 livres dont 60 livres en numéraire, 3 draps, 30 chemises et plus de 40 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1)

Suit la lettre du président de la Société républicaine de Gondrecourt-sur-Ornain (2).

Le président de la Société républicaine s'ant à Gondrecourt-sur-Ornain, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Du 29 de brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Salut et fraternité,

« Président,

« Je crois devoir à la Convention nationale l'avoué que la Société naissante que je préside dans ce moment veut aussi prendre part à la défense de la République. Sois donc près d'elle mon interprète, et dis-lui qu'à la troisième séance qu'ont tenue les sans-culottes de Gondrecourt; ils se sont occupés de la défense de la patrie et qu'ils espèrent que leur résolution ne sera point infructueuse.

« Dis-lui que ces hommes, dignes à tous égards du nom chéri de sans-culottes montagnards, ont résolu de fournir, malgré leur petit nombre et leur peu d'aisance, un cavalier monté et équipé.

« Dis-lui qu'à peine la proposition en a été faite, que tous les sociétaires se sont élancés avec un enthousiasme sans exemple autour de l'autel sacré de la patrie, pour lui payer leur tribut.

« Dis-lui aussi qu'une demi-heure a suffi pour couvrir cet autel de tous les équipements et armements de ce cavalier et de son cheval.

« Dis-lui aussi, qu'outre ces objets il s'est trouvé encore une somme de 1,480 livres, dont 60 livres en numéraire, trois draps, 30 chemises et plus de 40 livres de charpie.

« Dis-lui enfin que toujours attachés à la bonne cause, ces vrais amis de la patrie resteront jusqu'à la mort soumis à la Montagne et à ses décrets salutaires.

« Fais-en le serment en leur nom et sois sûr qu'ils ne se rendront jamais parjures.

« Salut.

« PELLETIER. »

Les citoyennes de la commune de Caraman invitent la Convention nationale à rester à son poste et la félicitent du décret du 17 septembre qui a débarrassé leur commune de cette race scélérate et perverse de conspirateurs de toute espèce qui l'infectait; ces citoyennes annoncent qu'elles attendent avec impatience les derniers travaux de la Convention sur l'instruction publique.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des citoyennes de la commune de Caraman (2).

Les citoyennes de la commune de Caraman, aux représentants du peuple français.

« Caraman, sectidi de la 2^e décade de brumaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Pères de la patrie,

« L'exécution de votre décret du 17 septembre dernier, a débarrassé notre commune de cette race scélérate et perverse de conspirateurs de toute espèce qui l'infestaient. L'incarcération a commencé de nous en faire justice, et nous avons célébré par un banquet civique cette heureuse délivrance. Par cette grande mesure, vous avez sauvé la République, le génie de la Liberté qui plane sur elle avec complaisance a dirigé nos regards du côté de la Montagne; de cette Montagne d'où se fait entendre sans cesse la foudre révolutionnaire qui fait pâlir les rois sur leurs trônes; de cette Montagne d'où découlent sans cesse les eaux limpides et salutaires de la régénération publique; de cette Montagne, enfin, d'où naguère sont sorties ces tables immortelles sur lesquelles sont gravés en caractères indélébiles les droits éternels et sacrés de l'homme et son Acte constitutionnel, et nous avons vu tout ce que la sollicitude de la Convention nationale a fait constamment pour nous. Grâce vous en soient rendues à jamais; les mères, les épouses, les sœurs, les amantes des braves sans-culottes, défenseurs de la patrie, de cette cité vous en auront une éternelle reconnaissance.

« Pères conscrits, elles vous rendent grâce aussi d'avoir décrété que le bras vengeur de la justice inexorable s'appesantît sur la tête de cette femme coupable, de cette infâme Mes-saline qui nous a tant fait de mal par la perversité de ses mœurs, la dilapidation des finances de l'État et les intelligences avec le despote autrichien, que nos troupes, que nos armées révolutionnaires iront bientôt arracher de son trône pour le traîner à la sainte guillotine du Carrousel. Oui, oui, c'est là, c'est sur ce lit de justice, sur ce lit de parade que tous les peuples de l'univers, terribles dans leur colère, viendront placer leurs exécrables tyrans. Ce langage ne vous paraîtrait point étrange dans la bouche des femmes lacédémoniennes.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 381.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 381.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.